

Présents : Michel Parent, Christophe Sueur, Dominique Rabelle, Marie-Josée Villautreix, Philippe Chevrier, Joseph Huot, Chantal Chartier  
Excusés : Patrice Robillard, Thibault BRECHKOFF.

En vertu de la délibération du 30 juillet 2020 portant délégation du conseil communautaire au bureau communautaire

---

**1. CONTRAT DE PROXIMITÉ – AGRICULTURE DURABLE - ACQUISITION DE TERRAIN PAR EXERCICE DU DROIT DE PRIORITÉ PRÉVU À L'ARTICLE L240-1 ALINÉA 4 DU CODE DE L'URBANISME**

---

Par courrier en date du 13 septembre 2023, la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) de la Charente Maritime a informé la Communauté de Communes de la possibilité qui lui est offerte d'user du droit de priorité prévu à l'article L 240-1 alinéa 4 du Code de l'Urbanisme afférent à la cession d'une parcelle de terrain en nature de prairie sise commune de SAINT PIERRE D'OLÉRON, cadastrée section YC, numéro 34, lieudit "Les Trois Masses Nord", pour une contenance de 10a 29ca, dépendant du domaine privé de l'Etat.

Ce bien est estimé à la somme de 280€.

Dans le cadre du programme d'actions pour le maintien et le développement durable de l'agriculture oléronaise, la Communauté de Communes a alloué une enveloppe budgétaire pour l'intervention et la réalisation de réserves foncières agricoles.

Cette acquisition répondrait à un des objets définis à l'article L 300-1 du Code de l'Urbanisme et en particulier celui ayant trait à la sauvegarde ou la mise en valeur du patrimoine non bâti et des espaces naturels puisqu'il permettrait à terme de louer le bien ainsi acquis à un professionnel agricole qui en assurerait un entretien pérenne dans le cadre de son activité.

Vu les pièces du dossier,  
Vu la demande de la DDFIP,  
(L'estimation des services fiscaux n'a pas été requise s'agissant de la régularisation d'une affaire isolée ne dépassant pas le seuil de consultation).

Sur proposition du Président, le bureau communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés:

APPROUVE l'acquisition, par la communauté de communes de l'île d'Oléron, de l'ÉTAT, moyennant le prix de 280€, de la parcelle de terrain en nature de prairie sise commune de SAINT PIERRE D'OLÉRON, cadastrée section YC, numéro 34, lieudit "Les Trois Masses Nord", pour une contenance de 10a 29ca, ci-dessus visée.

AUTORISE Monsieur le Président ou un vice-président, en application de l'article L1311-13 du Code général des collectivités territoriales, à signer tous les actes et pièces nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

**AR Prefecture**

017-241700624-20231109-BC091123\_1-DE

Reçu le 10/11/2023

Publié le 10/11/2023

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter le concours financier du DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME au titre des aides devant être octroyées.

Précision étant ici faite que l'ensemble des frais nécessaires à la bonne fin de cette acquisition seront à la charge de la communauté de communes.

Fait à Saint-Pierre d'Oléron, le 09/11/2023

Pour copie conforme

Le Président

The logo for the Île d'Oléron Community of Communes is displayed in blue. It features the text "ÎLE D'OLÉRON" in a larger font above "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES" in a smaller font. A stylized map of the island is integrated into the letter "O" of "OLÉRON". A handwritten signature in blue ink is written over the logo.

Michel PARENT

Présents : Michel Parent, Christophe Sueur, Dominique Rabelle, Marie-Josée Villautreix, Philippe Chevrier, Joseph Huot, Chantal Chartier

Excusés : Patrice Robillard, Thibault BRECHKOFF.

En vertu de la délibération du 30 juillet 2020 portant délégation du conseil communautaire au bureau communautaire

## 2. CONTRAT DE PROXIMITÉ – AGRICULTURE DURABLE – ÉCHANGE AVEC MADAME LACLARE

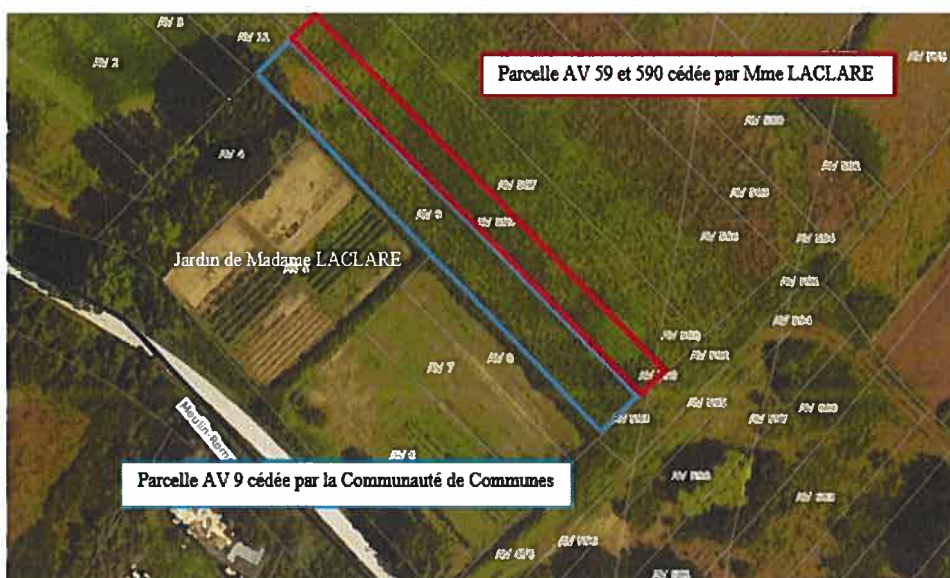
La Communauté de Communes est propriétaire d'une parcelle de terre sise au CHÂTEAU D'OLÉRON, cadastrée section AV, numéro 9, lieudit "Craincanière", pour une contenance de 08a 89ca, pour l'avoir acquise, en lot, avec d'autres parcelles, de Madame BESSON, née PEROT, dans le cadre des prospections foncières liées à l'accompagnement du projet agricole de Monsieur Mathieu FESSEAU.

Cette parcelle se trouve prise en tenaille entre celles cadastrées section AV, numéros 589 et 5, lieudit "Craincanière", appartenant à Madame Marcelle LACLARE, demeurant 9, rue Chanzy, au CHÂTEAU D'OLÉRON.

Par courrier du 24 septembre 2023, cette dernière a sollicité la Communauté de Communes afin d'opérer un échange parcellaire.

Cette proposition va dans l'intérêt des deux parties :

- puisqu'elle permettrait à Madame LACLARE de disposer d'une unité foncière cohérente,
- et à la Communauté de Communes d'assoir en continuité, et sans enclave, la limite Sud du projet d'accompagnement de Monsieur FESSEAU.



Cet échange aurait lieu sans soulte ; Madame LACLARE prenant en charge, par ailleurs, l'intégralité des frais nécessaires à la régularisation de cette affaire.

**AR Prefecture**

017-241700624-20231109-BC091123\_2-DE  
Reçu le 10/11/2023  
Publié le 10/11/2023

Vu les pièces du dossier,  
Vu l'estimation des services fiscaux n° 2023-17093-77684 du 12 octobre 2023,

Sur proposition du Président, le bureau communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés:

APPROUVE l'échange à opérer avec Madame LACLARE selon les modalités ci-dessus exposées,  
AUTORISE Monsieur le Président ou un vice-président, en application de l'article L1311-13 du Code général des collectivités territoriales, à signer tous les actes et pièces nécessaires à la régularisation de cette affaire,

PRENNE ACTE que les frais afférents seront intégralement à la charge de Madame LACLARE.

Fait à Saint-Pierre d'Oléron, le 09/11/2023

Pour copie conforme

Le Président

**ÎLE D'OLÉRON**  
COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES



Michel PARENT

Présents : Michel Parent, Christophe Sueur, Dominique Rabelle, Marie-Josée Villautreix, Philippe Chevrier, Joseph Huot, Chantal Chartier

Excusés : Patrice Robillard, Thibault BRECHKOFF.

En vertu de la délibération du 30 juillet 2020 portant délégation du conseil communautaire au bureau communautaire

### 3. - AMELIORATION DE L'HABITAT PRIVE : VALIDATION DES PRIMES ACCORDEES AUX PROPRIETAIRES OCCUPANTS / BAILLEURS ET ACCEDANTS A LA PROPRIETE

Vu le Programme Local de l'Habitat (PLH), adopté par la communauté de communes de l'île d'Oléron, le 18 décembre 2019 ;

Dans le cadre du Programme d'Intérêt Général Habitat 2020-2024 (PIG) de l'île d'Oléron ;

Dans le cadre de la Plateforme locale de rénovation énergétique de l'habitat privé mise en place sur le territoire de l'île d'Oléron ;

Vu la délibération du 2 février 2023 relatives à l'adoption du règlement des aides à l'habitat de la communauté de communes de l'île d'Oléron ;

Sur proposition du service instructeur des demandes de subventions déposées dans le cadre de la politique du logement et du cadre de vie de la Communauté de Communes de l'île d'Oléron,

Le bureau communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

AUTORISE le Président à verser les participations suivantes et à signer toutes pièces nécessaires au règlement de ces aides :

#### Dossiers Propriétaires Occupants :

N°	Bénéficiaire	Programme de Travaux	Gain	Travaux TTC	Subvention CdC Oléron	
81/2023 -PO	MARIÉ Jean-Luc et Dominique  2 chemin de Lannelongue  SAINT-TROJAN-LES- BAINS	Énergie : isolation des combles et des murs par l'extérieur avec des matériaux biosourcés, changement des menuiseries, installation d'une VMC double flux et d'un chauffe-eau solaire	75%	190 711 €	Bonus Energie	2 500
					Prime MAD	0
					Habitat Indigne / Dégradé	0
					Accession Sociale	0
					Chauffe-Eau Solaire	500
<b>Total</b>	<b>3 000</b>					
82/2023 -PO	LEFORT Anne-Marie  15 rue Paul Monteau  LA BREE-LES-BAINS	Énergie : isolation des combles et des murs avec des matériaux biosourcés, changement des menuiseries et installation d'une VMC hygro	43%	27 982 €	Bonus Energie	1 500
					Prime MAD	0
					Habitat Indigne / Dégradé	0
					Accession Sociale	0
					Chauffe-Eau Solaire	0
<b>Total</b>	<b>1 500</b>					
83/2023 -PO	FOUCHER Valérie  49 rue des alliécelles  LA BREE-LES-BAINS	Énergie : isolation des combles avec des matériaux biosourcés, installation d'une VMC hygro et d'un chauffe- eau solaire (+ PAC air/air)	57%	16 322 €	Bonus Energie	1 320
					Prime MAD	0
					Habitat Indigne / Dégradé	0
					Accession Sociale	0
					Chauffe-Eau Solaire	500
<b>Total</b>	<b>1 820</b>					

## AR Prefecture

017-241700624-20231109-BC091123\_3-DE  
Reçu le 10/11/2023  
Publié le 10/11/2023

N°	Bénéficiaire	Programme de Travaux	Gain	Travaux TTC	Subvention CdC Oléron	
84/2023 -PO	SCHELLAERT Daniel  1 ter rue des coutures  SAINT-PIERRE- D'OLERON	Énergie : isolation des combles, installation d'une VMC hygro, d'un poêle à granulés et d'un chauffe-eau solaire	46%	15 571 €	Bonus Energie	500
					Prime MAD	0
					Habitat Indigne / Dégradé	0
					Accession Sociale	0
					Chauffe-Eau Solaire	500
<b>Total</b>	<b>1 000</b>					
85/2023 -PO	CALMEL Thierry et Virginie  112 route de chassiron  SAINT-DENIS D'OLERON	Dans le cadre d'une accession à la propriété : isolation des combles et des murs et changement des menuiseries	49%	42 804 €	Bonus Energie	1 000
					Prime MAD	0
					Habitat Indigne / Dégradé	0
					Accession Sociale	3 000
					Chauffe-Eau Solaire	0
<b>Total</b>	<b>4 000</b>					
86/2023 -PO	CHAT Pauline  18 allée des colverts - Résidence Le Hameau de l'île - Lot N°54 DOLUS D'OLERON	Dans le cadre d'une accession à la propriété : changement des menuiseries, installation d'une VMC hygo ( + PAC Air/Air)	45%	6 117 €	Bonus Energie	1 000
					Prime MAD	0
					Habitat Indigne / Dégradé	0
					Accession Sociale	3 000
					Chauffe-Eau Solaire	0
<b>Total</b>	<b>4 000</b>					
87/2023 -PO	HONDUSSE Gilles  2 parking godeau, Cheray SAINT-GEORGES D'OLERON	Énergie : isolation des combles avec des matériaux biosourcés et changement des menuiseries	36%	37 664 €	Bonus Energie	1 500
					Prime MAD	0
					Habitat Indigne / Dégradé	0
					Accession Sociale	0
					Chauffe-Eau Solaire	0
<b>Total</b>	<b>1 500</b>					

### Dossiers Propriétaires Bailleurs :

N°	Bénéficiaire	Adresse du projet	Description de l'opération	Subvention accordée	Montant du loyer
01/23- PB	BARSZCZEWSKI Eugène	10 Allées des Fougères LE GRAND- VILLAGE PLAGE	Amélioration des performances énergétiques d'un logement construit en 1983 : isolation des combles, changement des menuiseries et installation d'une clim' réversible et d'un CE électrique <u>Logement 1</u> : Typologie : T3 / Superficie : 66 m <sup>2</sup> Coût : 12 261 € TTC Financement Anah : 5 439 € Etiquette énergétique : Avant travaux E 314 kWh/m <sup>2</sup> .an Avant travaux D 180 kWh/m <sup>2</sup> .an	1 125 €	Loyer avant travaux : 430 €  Loyer <u>intermédiaire</u> après travaux : 430 €

**AR Prefecture**

017-241700624-20231109-BC091123\_3-DE  
 Reçu le 10/11/2023  
 Publié le 10/11/2023

N°	Bénéficiaire	Adresse du projet	Description de l'opération	Subvention accordée	Montant du loyer
02/23-PB	FILIPPONI Olivier et Marie-Françoise	8 Allées des Grands Prés Ors LE CHÂTEAU D'OLERON	Amélioration des performances énergétiques d'un logement construit en 1984 : isolation des combles, changement des menuiseries et installation d'une VMC Hygro, d'une PAC air/air et d'un CE thermodynamique <u>Logement 1 :</u> Typologie : T4 / Superficie : 94 m <sup>2</sup> Coût : 20 655 € TTC Financement Anah : 6 616 € Etiquette énergétique : Avant travaux F 339 kWhep/m <sup>2</sup> .an Avant travaux C 170 kWhep/m <sup>2</sup> .an	1 847 €	Loyer <u>intermédiaire</u> après travaux : 725 €
03/23-PB	LAFON Philippe	111 Rue de la République SAINT-PIERRE D'OLERON	Rénovation globale de 2 logement vacant permettant de proposer un nouveau logement qui sera loué à l'année : isolation de la toiture et des murs et des planchers et installation d'une VMC hygroréglable + divers travaux de mise aux normes ... <u>Logement 1 :</u> Typologie : T2 / Superficie : 46 m <sup>2</sup> Coût global : 130 534 € TTC Travaux éligibles : 49 216,01 € Financement Anah : 19 225,60 € Etiquette énergétique : Avant travaux G 690 kWhep/m <sup>2</sup> .an Avant travaux D 228 kWhep/m <sup>2</sup> .an	4 922 €	VACANT avant travaux  Loyer <u>intermédiaire</u> après travaux : 445 €
			<u>Logement 2 :</u> Typologie : T3 / Superficie : 67 m <sup>2</sup> Coût global : 90 188,78 € TTC Travaux éligibles : 71 228,11 € Financement Anah : 26 929,84 € Etiquette énergétique : Avant travaux G 665 kWhep/m <sup>2</sup> .an Avant travaux D 244 kWhep/m <sup>2</sup> .an	7 123 €	VACANT avant travaux  Loyer <u>intermédiaire</u> après travaux : 569 €

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023.

Fait à Saint-Pierre d'Oléron, le 09/11/2023  
 Pour copie conforme  
 Le Président

**ÎLE D'OLÉRON**  
 COMMUNAUTÉ  
 DE COMMUNES

Michel PARENT

